

Présidence : M. Pierre **Enderlin**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 14 - séance du 8 mars 2023
- 4 Assermentation d'un·e conseiller·ère communal·e
- 5 Communications du Bureau
- 6 Communications de la Municipalité
- 7 Rapport du préavis n°15/12.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 16'000.- pour l'achat d'un système de vote électronique pour le Conseil communal
- 8 Préavis n° 03/05.2023 : adoption de la gestion et des comptes 2022
- 9 Commission PRM - élection d'un délégué·e suppléant·e
- 10 Information des déléguées à la Commission de l'ASISE
- 11 Intervention à propos l'UAPE de Saint-Prex
- 12 Simples questions
- 13 Contre-appel

M. Pierre **Enderlin**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.e.s : M. Jean-Yves **Aebi**, M. Frédéric **Berthoud**, Mme Catherine **Blouzard**, M. Christian-**Boillat**, Mme Natacha **Bruchez**, M. Steve **Bugnon**, Mme Marie-France **Chautems**, M. Yves **Chevillat**, M. David **Clénin**, Mme Simone **Dietschi**, Mme Sylvie **Fuchs**, M. Marc **Häfliger**, M. Philipp **Langer**, M. Yves **Morand**, M. Sylvain **Rodriguez**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Thereza **Soares Hungria**, M. Alexandre **Wohnlich**

Retard : M. Nicolas Cottier (20h 05)

Absent: M. Henri **Haller**

45 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 23 voix.

M. Pierre **Enderlin** prend la parole :

« Nous avons appris le décès de la maman de notre conseiller M. Alain **Jouffrey**. Nous vous adressons nos sincères condoléances, et j'invite l'assemblée à se lever pour respecter un instant de silence. »

L'Assemblée se lève pour une minute de silence.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Pierre **Enderlin** propose une modification de l'ordre du jour : le point 11 est supprimé et déplacé dans les simples questions.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n°14 de la séance du 08 mars 2023

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Le PV n°14 est accepté à l'unanimité

4) Assermentation de Mme Barbara Pous

Suite à la démission de Monsieur Daniel **Oberson**, de l'Entente, Mme Barbara **Pous**, de l'Entente également, rejoint notre Conseil.

M. Pierre **Enderlin** prend la parole :

« Mme **Pous**, je vous invite à me rejoindre près du micro afin de procéder à votre prestation de serment et j'invite l'assemblée à se lever.

Je donne lecture de l'article 5 du règlement de notre Conseil, relatif à votre prestation de serment ensuite, à l'évocation de votre nom vous lèverez la main droite et manifesterez votre serment par l'affirmation : Je le promets

Art. 5 : Avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent le serment suivant :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Barbara **Pous** lève la main droite et dit « je le promets »

M. Pierre **Enderlin** lui souhaite la Bienvenue et la félicite. Applaudissements du Conseil

Le nombre des membres du Conseil communal présents passe de 45 à 46, la majorité est recalculée à 24 voix.

5) Communications du Bureau

Rapports sur les préavis dits Déchetterie :

Les 2 préavis n° 01/03.2023 et 02/03.2023 relatif à la déchetterie, pour faire bref, feront l'objet de rapports à la prochaine séance du Conseil, à la demande des commissions chargées de rapporter et en accord avec la Municipalité.

Archives

Au chapitre des archives, qui avaient été évoquées pour en assurer le bon fonctionnement, je signale que notre secrétaire a suivi les cours de formation sur l'archivage organisés dans le cadre de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudoise, avec l'archiviste cantonal. Remerciements donc et félicitations à Mme Anne **Devaux** pour cet élan de compétences.

Sortie du Conseil

D'entente avec M. Louis Claude **Pittet**, la sortie du Conseil sera agendée pour l'automne, soit à la date du 30 septembre, sous réserve de la disponibilité municipale, je vous invite à prévoir cette date dans vos agendas.

Séance du Conseil du 21 juin.

Au terme de la prochaine assemblée du Conseil le 21 juin au Cherrat, un apéro-dîatoire sera offert. Nous prévoyons dès lors de commencer le Conseil à 19 heures.

Microphones.

Nous avons modifié l'organisation des micros dans la salle du Vieux-Moulin. A partir de maintenant vous disposez d'un micro sans fil au milieu du couloir central. Cela devrait permettre de raccourcir les temps d'accès au micro, toujours essentiel pour l'enregistrement du PV.

6) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

7) Rapport du préavis n°15/12.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 16'000.- pour l'achat d'un système de vote électronique pour le Conseil communal

M. Blaise **Van Poucque** rapporte pour la Commission ad hoc.

M. Pierre **Enderlin** appelle M. Nicolas **Cottier**, bien qu'aucun rapport de la COFIN n'ait été remis sur l'objet.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Jacques **Rochat** demande à M. Nicolas **Cottier** si « on a les moyens ou pas ? ».

M. Nicolas **Cottier** confirme que la Commune a les moyens.

M. Jacques **Rochat** fait un calcul rapide pour montrer que l'entretien annuel arrivera rapidement à doubler le prix du système. Il considère que les membres du Conseil doivent être capables de lever la main, les scrutateurs et scrutatrices de compter et « *si jamais il faut recompter, ce n'est pas grave* ».

M. Jérôme **Courtais** considère que le vote électronique est inéluctable et lit son intervention : Plaidoyer en faveur du vote électronique (Texte préparé de l'intervention et lu par M. Jérôme **Courtais**)

« Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord je souhaitais remercier la Commission ad hoc pour son rapport et désirerai encore apporter 3 réflexions personnelles sur ce préavis.

*Le premier est pour porter à mémoire la 1ère année de législature qui a vu passer quelques résultats de votes avec un écart infime, par ex. le parc canin. Mais également et surtout des sujets comme la motion **Jouffrey** sur le chemin rose ou l'interpellation du Groupe PLR sur la constitution du Bureau qui ont suscités plusieurs recomptages, des interruptions de séances, des discussions entre actuel et anciens Présidents, des voix dans l'assemblée contestant un résultat, etc. Nous avons également vécu, lors une séance intercommunale PRM, le vote d'un sujet vif qui aurait coûté à notre Commune. Une égalité parfaite, avec plusieurs recomptages et un vote sur le fil mais décisif favorablement. Dans tout ce qui précède, outre le temps perdu, il n'y a eu qu'un seul ennemi commun à tous : Le doute. Ce dernier n'a pas le droit d'exister ni même d'être susurré dans notre hémicycle ; il est un trou noir de l'esprit et peut être éradiqué avec le vote électronique.*

Le 2e point concerne la jeunesse, elle est un des fruits pour lesquels nous nous engageons. Mais, sinon, que faisons-nous pour que les jeunes s'engagent en politique, s'y intéressent ? Je suis persuadé que c'est un thème qui s'est discuté dans chacun des groupes politiques qui sont présents dans cette salle. Personnellement, je n'ai pas la solution mais j'ai bien une idée, celle d'un premier pas vers le digital permettant d'offrir un outil démocratique moderne et que la main levée de hier se transforme vers une poignée accueillante dans l'air du temps à l'attention des plus jeunes.

Le dernier point, hé bien ce soir vous n'allez pas voter oui ou non sur cet objet. De mon avis, ce soir la vraie question c'est « Quand ? ». Le vote électronique est inéluctable. Donner son avis de manière digitale, vous le faites pratiquement déjà chaque jour, par un pouce levé, une appréciation sur un restaurant, un service chez le garagiste, etc. Prenez encore en exemple le Canton du Valais, la Confédération et même la Poste qui engageront des phases d'essais du vote électronique cette année même ! Ne soyons donc pas misonéistes et acceptons le changement, la nouveauté. Embrassez le futur avant que ce dernier ne s'impose en vous bousculant. Merci ! »

M. Fabrice **Dessaux** s'exprime contre le projet. Selon lui il n'existe aucun problème structurel de fonctionnement et il invite ses collègues à ne pas dépenser de l'argent public avec un gadget. « *Il ne faut pas confondre futur et progrès, je pense que le progrès n'est pas forcément lié à la numérisation de tout et globalement nous avons un système qui fonctionne assez bien* ».

M. Denis **Oggianno** souligne le côté pratique du vote électronique et il avait apprécié de suivre l'avancement des votes sur l'écran lors de la séance test. En revanche, il se rallie à l'avis de M. Jacques **Rochat** quant au contrat de maintenance qu'il qualifie de « fourre-tout ».

Il considère que le coût du système et les frais annuels de maintenance ne justifient donc pas l'achat du matériel et annonce qu'il votera contre.

Mme Barbara **Dellwo** pose la question du besoin réel du système de vote électronique et y répond : après trois législatures, elle constate que cela se passe extrêmement bien sans technologie et annonce qu'elle votera en défaveur du préavis.

Mme Marlyse **Dutoit** demande la parole et s'exprime au nom de l'ensemble des scrutateurs et scrutatrices. (Texte préparé de l'intervention et lu par Mme Marlyse **Dutoit**)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est au nom des scrutateurs que je m'adresse à vous. En effet, nous regrettons que la commission chargée de ce rapport n'ait pas jugé opportun de nous contacter, afin de connaître notre point de vue après la séance test du 8 mars.

Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de commission, le travail de préparation avant chaque séance est important et la mise en place d'un vote lors d'un amendement ou autre procédure déposée en début de séance ou même en cours de séance, est sujette à erreur et discussions comme nous l'avons tous constaté lors de la séance test du dernier Conseil.

En ce qui concerne le recomptage, effectivement il est arrivé que nous soyons obligés de recompter les voix, mais à ce jour cela n'a jamais porté préjudice à la validité d'un vote.

Et le gain de temps pour l'appel et le contre appel n'a pas de valeur en rapport avec le plaisir de cette tâche qui nous incombe en début et en fin de séance. A cela nous ajoutons un dernier argument : l'appel est l'occasion de mettre les noms sur les visages. Comme on a pu le constater, ce n'était pas du luxe pour notre cher Président, mais certainement aussi pour les nouveaux membres du Conseil.

En conclusion, nous pensons que les arguments mis en avant par la commission ne sont pas pertinents pour justifier l'achat et l'utilité du système de vote électronique, nous ne soutiendrons pas cet investissement. » Applaudissements

M. Alain **Jouffrey**: Il ne voit pas la nécessité de digitaliser cette partie du fonctionnement du Conseil, et met en avant les contacts humains. En 15 ans de Conseil, il n'a pas assisté à des dysfonctionnements qui auraient amenés à douter de la validité d'un vote. Par ailleurs, il ne pense que le vote électronique serait un argument qui pourrait amener des jeunes au Conseil. Il souligne également l'impact du matériel que nécessite le système sur l'environnement et de son obsolescence qui se posera forcément. Il ajoute le durcissement de la Loi sur la protection des données, or tout système digitalisé implique l'enregistrement de données. Il conclut qu'un jour, on y viendra, mais en passant par des applications type smartphone sans avoir besoin d'un matériel dédié.

M. Thierry **Jaquiéry**, en tant que membre de la commission qui a rapporté sur le préavis, il exprime son désaccord quant à l'achat d'un tel système dont il ne voit pas la nécessité. Il souligne le surplus de travail mis en lumière par Mme Marlyse **Dutoit**, l'aspect logistique lorsque le Conseil change de lieu pour siéger en séance et enfin le coût de la maintenance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1- d'autoriser la Municipalité à acquérir un système de vote électronique pour le Conseil communal;
- 2- de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 16'000.-, pour financer cet achat ;
- 3- d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
- 4- d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2024.

Avis favorables : 12

Avis contraire : 28

Abstentions : 5

Le préavis est refusé à la majorité

8) Préavis n° 03/05.2023 : adoption de la gestion et des comptes 2022

Il est remis à la COFIN et la COGES

9) Commission PRM : élection d'un délégué suppléant

Monsieur Denis **Oggiano** a souhaité démissionner de son poste de délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal PRM.

M. Pierre **Enderlin** fait lecture de son courriel :

« Monsieur le Président

Il y a régulièrement un cumul d'agenda entre les séances de la Commission des finances et celles du Conseil PRM, ce qui m'empêche d'être disponible pour ces dernières.

Dans ce contexte je dois malheureusement démissionner de ma fonction de suppléant pour le Conseil intercommunal PRM. Merci de prendre note de ce qui précède.

Avec mes meilleures salutations, Denis »

Après consultation des responsables des groupes avant la séance du Conseil, M.

Pierre **Enderlin** propose à l'approbation des membres du Conseil, sauf candidature de dernière minute, Mme Céline **Farine Roggo** de l'Entente

Il demande si d'autres candidats souhaitent se manifester.

Madame Céline **Farine Roggo** est élue par acclamation. M. Pierre **Enderlin** la remercie et invite l'Assemblée à la féliciter.

10) Information des déléguées à la Commission de l'ASISE

M. Pierre **Enderlin** invite Mme Miriam **Radermacher Pilloud** à prendre la parole. (Texte préparé de l'intervention et lu par Mme Miriam **Radermacher Pilloud**)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

*Par la présente communication, nous tenions à vous informer du compte rendu de la dernière séance du Conseil d'Établissement de l'ASSISE qui s'est déroulé le 5 avril 2023, au collège du Cherrat et à laquelle ont participé Monsieur **Berthoud**, Mme **Tschanz** et moi-même en tant que déléguée à la Commission.*

Point 1 : espace prévention

*Nous vous informons que M. Anthony **Richard**, travailleur social de proximité de l'espace prévention la Côte est présent sur notre commune notamment dans les écoles ainsi que les lieux où se retrouvent les jeunes. M. **Richard** va à la rencontre des jeunes de 12 à 25 ans et agit en prévention ou en soutien face à des difficultés de toutes sortes : décrochage scolaire, désinsertion, précarité, chômage, consommation de psychotropes. Il les accompagne également à s'orienter et à construire des projets d'avenir. Les Travailliers sociaux de proximité travaillent en partenariat avec les autorités communales ainsi qu'avec l'ensemble du réseau socio-sanitaire vaudois.*

*M. **Richard** est également présent tous les mardis à la Cabane des jeunes, entre autres, pour aider à la rédaction de CV. Il est également sollicité dans les bus scolaires, en cas de besoin. Des flyers sont à votre disposition à la sortie du Conseil.*

Point 2 : Bal de fin d'année

Nous vous informons également que le mardi 27 juin 2023 aura lieu le bal de fin d'année pour les 11èmes au collège du Cherrat. Cette manifestation n'a pas pu avoir lieu depuis plusieurs années, et nous sommes ravis de pouvoir l'organiser à nouveau au sein du Conseil d'établissement. Nous restons tout naturellement à votre disposition pour d'éventuelles questions Merci de votre attention. »

11) Intervention à propos l'UAPE de Saint-Prex :

Supprimée à l'ordre du jour et portée dans les simples questions.

12) Simples questions

Information sur l'UAPE

Mme Miriam **Radermacher Pilloud** et Mme Adélaïde **Tschanz** demandent la parole. (Texte préparé de leur intervention et lu par Mme Miriam **Radermacher Pilloud** et Mme Adélaïde **Tschanz**)

Partie Mme Miriam **Radermacher Pilloud**

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Par la présente communication, Mme Tschanz et moi-même tenions à informer le Conseil Communal d'une situation qui touche de nombreux habitants de Saint-Prex, et surtout des enfants de notre commune qui fréquentent la structure d'accueil UAPE le Cerf-Volant.

Depuis quelques mois, de nombreux parents nous ont approché pour nous informer de situations délicates qui se produisent dans cette structure. Malgré plusieurs réclamations et tentatives de communications infructueuses avec la direction ces dernières années, les parents souhaitent aujourd'hui exprimer leur « RAS LE BOL » sur une situation qui semble s'être installée et à laquelle aucune solution viable n'est trouvée de la part des institutions responsables.

Malheureusement, la pétition est à ce jour l'unique moyen légitime pour faire entendre la voix des parents et dénoncer aux autorités compétentes l'omerta qui règne dans cette structure depuis beaucoup trop longtemps.

Les incidents de ces derniers mois nous ont permis de mettre le doigt sur un dysfonctionnement, à savoir :

- Insécurité (physique et affective) et mise en danger des enfants*
- Manque de personnel compétent employé dans la structure*
- Hygiène déplorable et désordre dans les locaux*
- Communication et collaboration insatisfaisantes entre la Direction du Cerf-Volant et les parents*
- Manque de volonté de la Direction du Cerf-Volant de collaborer avec le corps enseignant.*

Parents réduits au silence par peur de perdre une place de garde.

En date du 23 mars, la pétition a été mise en ligne et a récolté 93 signatures, dont 63% sont anonymes, sans doute par peur de représailles (perte ou non attribution de places de garde), ce qui confirme qu'un réel problème existe dans la gestion de cette structure. Tous les commentaires de la pétition décrivent tristement la situation et se doivent d'être connus de la part des instances responsables. »

Partie Mme Adélaïde **Tschanz**

*« Nous avons pensé que vous citez quelques exemples de la pétition seraient plus parlant :
« Ma fille n'était pas en sécurité plusieurs blessures, elle a échappé à la surveillance des encadrants. »*

« Enfant oublié et livré à lui-même a dû rentrer seule à la maison »

« Manque de vigilance du personnel par rapport aux enfants violents, refus de reconnaître les faits et absence de mesures de protection. »

« (la direction) traite les parents avec mépris »

« Nous avons été obligés de retirer notre fils de l'UAPE à cause des problèmes cités ci-dessus »

Parlons d'hygiène :

« Ma famille a aussi été victime du système dictatorial mené par la direction du Cerf- Volant. Manque de dialogue et abus de pouvoir vue que nous dépendons de cette structure pour garder nos enfants et pouvoir travailler. »

« Les lieux sont sales (sols, toilettes, etc..). Les contacts avec la directrice plus que difficiles. L'impression d'être pris en otage par un système qui ne fonctionne pas mais qui n'offre aucune alternative. »

« Il s'agit d'un budget phénoménal chaque mois qui devrait donner lieu à un service de qualité (...). Il s'agit d'un service payant, nous sommes des clients, pas des problèmes à gérer ni des assistés sociaux ! »

« Après avoir entendu à plusieurs reprises des encadrants littéralement hurler sur des enfants, les ignorer, avoir vu des enfants seuls, les encadrants occupés à fumer des cigarettes, mais aussi vu la cour extérieure qui ressemble à une décharge avec des poubelles qui traînent et uniquement des jeux cassés, j'ai refusé d'y inscrire mes enfants et me retrouve sans système de garde. »

C'était une petite partie des commentaires récoltés.

La pétition a été transmise aux instances supérieures (à savoir AJEMA, OAJE et ARASMAC). La Municipalité a été tenue informée de toutes les démarches effectuées et ceci depuis le début.

Nous avons convié tous les parents signataires de la pétition à assister à l'assemblée générale du Cerf-Volant le mardi 9 mai 2023 à 20h30 au Vieux-Moulin.

En espérant que cette démarche permettra d'apporter le changement pour garantir un accueil sécurisant et bienveillant pour les enfants au sein de cette structure.

Nous restons tout naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Merci pour votre attention.

La pétition reste ouverte : <https://www.petitiononenligne.ch/> Pour un accueil parascolaire sécurisant et bienveillant au sein de la structure d'accueil uape le Cerf-volant 1162 Saint-Prex »

Mme Sandrine **Pittolaz** est scandalisée par ce qu'elle vient d'entendre et bien qu'elle n'ait aucun lien avec l'UAPE, en tant que voisine, elle a pu constater que les abords de l'UAPE jusqu'au mois de février dernier ressemblaient à une décharge. Elle s'en veut de n'avoir pas réagi plus tôt.

M. Alexandre **Buvelot** est également scandalisé. Il demande ce que fait la Commune pour réagir à cette situation. Il cite l'exemple de la commune de Nyon où il n'existe plus d'UAPE privée et qui sont toutes sous la responsabilité communale. Il se demande si un système identique à Saint-Prex aurait pu permettre d'éviter une situation aussi catastrophique.

M. Anthony **Hennard** répond que la Municipalité est impuissante, car elle n'est pas en charge directement de cette structure laquelle est un réseau intercommunal qui dépend de l'AJEMA. Il précise que le dossier a été remis à cette instance et le traitement du dossier est en cours. Cependant, la Commune suit de très près ce dossier et la Municipalité est très triste et choquée d'entendre ces témoignages, elle espère que la pétition fera avancer les choses.

M. Nicolas **Cottier** confirme que la Commune ne peut pas faire grand-chose car elle est uniquement bailleresse des locaux et en l'occurrence les compétences sont au niveau cantonal.

Il revient sur l'intervention de M. Jacques **Rochat** pour parler de la compétence de la COFIN. Il déclare que la COFIN n'est pas réduite à s'exprimer sur le fait « on a l'argent ou pas », car sa compétence va au-delà de cela. Dans le cas présent, eu égard à la demande de crédit du préavis concernant le vote électronique à hauteur de Fr. 16'000.-, la COFIN a considéré qu'il était clair pour l'ensemble des membres du Conseil que la Commune en avait les moyens.

M. Dominique **Dubugnon** revient sur concours de gym du 29 avril organisé par Gym Vaud qui s'est déroulé au Cherrat avec de nombreux visiteurs et souhaite parler du parcage. De nombreux automobilistes ont été mal orientés et se sont garés au chemin de Sous-Allens étroit empêchant

des véhicules de circuler, notamment une ambulance si cela s'était avérée nécessaire, ce qui a amené PRM à intervenir. Il demande des précisions sur la signalétique lors de tels événements.

Mme Anouk **Gäumann** témoigne de la situation qui était effectivement chaotique. Elle est intervenue auprès des organisateurs, mais rien ne s'est arrangé. La Municipalité réfléchit à un parage autour du Cherrat afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Mme Sandrine **Pittolaz** rappelle que la Société de Gym de Saint-Prex organise toujours très bien ce genre d'événement. Néanmoins, elle souligne le risque d'accident dans ce quartier à cause de l'organisation des parkings.

M Alain **Jouffrey**: Il souhaite que le Conseil ne siège plus au Cherrat, d'autant plus que le comptage des mains levées est plus facile au Vieux-Moulin. Il demande s'il est possible de fixer l'agenda des séances pour deux ans et de bloquer ainsi la salle du Vieux-Moulin à l'avance.

M. Stéphane **Porzi** précise que toutes les dates de 2023-24 sont déjà fixées et la salle du Vieux-Moulin réservée. Le problème est donc réglé.

M. François **Siegwart** pose une question au nom du groupe PLR. (Texte préparé de l'intervention et lu par M. François **Siegwart**)

« Le Conseil communal fait office de courroie de transmission des préoccupations de la population. Le groupe PLR du Conseil a ainsi jugé pertinent de faire suivre la question suivante d'un citoyen de Saint-Prex.

Sujet : Automate à billets à la gare de St-Prex – s'adapter en attendant mieux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La gare CFF de Saint-Prex ne sera pas mise aux normes, ni même refaite de quelques manières que ce soit et cela malgré les informations transmises au Conseil Communal en février 2021. C'est dire que les nombreux pendulaires devront encore attendre avant de disposer à Saint-Prex d'une gare moderne, propre et surtout adaptée aux personnes à mobilité réduite, aux familles et à nos aînés.

Depuis quelques temps, la gare CFF ne dispose plus que d'un seul automate à billets. Soucis d'économie de la part de la régie des transports certainement. Mais ce qui peut frapper les esprits c'est que cet automate à billets a été laissé sur le quai 2. Il s'agit respectivement du quai inaccessible aux personnes à mobilité réduite, très difficile d'accès aux poussettes et aux vélos et, il faut bien en convenir, aux personnes âgées.

Nous pouvons donc nous poser la question suivante : pourquoi ne pas avoir laissé l'automate à billet sur le quai n°1. En effet, celui-ci est de plein pied avec la chaussée et donc accessible sans restriction aucunes à tous à chacun.

Question à la Municipalité : serait-il donc possible de demander aux CFF de déplacer l'automate à billets, à défaut d'en remettre un deuxième, dans la mesure où il faut attendre, selon les informations, à minima 2028, pour voir enfin des travaux d'ampleur et de modernisation de la gare de Saint-Prex. À l'heure du dérèglement climatique et de la volonté politique de faire prendre les transports en commun aux gens, à la place de la voiture, il serait opportun, au moins, d'offrir un minimum de confort et de respecter à minima les règles de bienséance vis-à-vis des personnes à mobilité réduite. » Applaudissements

Mme Véronique **Savioz** au nom de la Municipalité déplore le fait que la gare ne réponde pas aux normes de la LHand. Elle précise que la Municipalité a déjà sollicité à de nombreuses reprises les CFF à ce sujet et recommencera. Mais elle constate l'impuissance de la Commune en la matière. Pour l'automate à billets, la demande sera transmise au CFF.

M. Stéphane **Porzi** rapporte de façon ironique ce qui a été répondu à Municipalité sur cette question d'accessibilité « On peut prendre le train sur le quai 1 à Saint-Prex, aller jusqu'à Morges et on arrive directement sur le quai 2, donc il n'y a pas de problème. Il y a un an, on nous a assuré que notre dossier était sur le haut de la pile, comme la gare de Lausanne, alors faut pas vous inquiéter, cela va suivre ».

M. Jacques **Rochat** revient sur le parage à Sous-Allens. Il amène régulièrement son petit-fils à l'école et constate que très souvent la PRM est présente pour les questions de parage.

A midi, ce n'est pas le cas et il confirme que le lieu est accidentogène, d'autant plus qu'il y a des mamans qui se garent correctement dont la visibilité pour sortir du parking est bouchée par celles qui se parquent n'importe comment et prennent encore le temps de « babiller ».

M. Nicolas Cottier évoque la Route de la Vergognausaz, en précisant que ses propos ne doivent pas sortir de la salle du Conseil. « Mon fils a emprunté la voiture de sa maman pour ramener quelqu'un. Il prend la route de Vergognausaz de nuit et se retrouve face à un véhicule en sens inverse et un autre qui veut déboîter. Il a jugé qu'il devait se déporter sur la droite pour éviter un demi-choc frontal tout en restant sur la chaussée. Mais comme tous les 6 mètres, il n'y a plus de chaussée, il s'est ramassé un trou et a éclaté deux pneus tout en soutenant qu'il avait ralenti. Vu le modèle de la voiture avec des pneus de taille différentes à l'avant et à l'arrière, je me ramasse un train de 4 pneus. J'en rigole, mais faisons gaffe ! Donc, au-dessus de la pile, il n'y a pas que le dossier CFF, il faudrait ajouter le chemin de la Vergognausaz.»

Mme Anouk **Gäumann** répond à M. Nicolas **Cottier** que les travaux vont commencer sous peu. Elle ajoute une anecdote personnelle de pneus crevés sur une autre route en passant sur un regard qu'elle n'avait pas vu alors qu'elle roulait à 20 km/h.

M. Pascal **Girardet** souhaite dire à M. Jacques **Rochat**, qu'il y a aussi des messieurs qui amènent leurs enfants à l'école et qu'il n'y a pas que les mamans qui circulent de façon dangereuse.

13) Contre-appel.

La séance est levée à 21h30

Le Président
Pierre Enderlin

La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 17/05.2023

Objet: Séance d'information à la population: projet de requalification de la RC1 et voie verte

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet de requalification de la RC1, ainsi que du projet de la voie verte, nous avons le plaisir de vous communiquer qu'une séance d'information a été planifiée. Cette séance est adressée à l'ensemble de la population des Communes de Tolochenaz, Lully et Saint-Prex. Elle se tiendra de 19h30 à 21h30, dans la salle de spectacles du Vieux-Moulin, le mercredi 14 juin prochain.

Le but de cette rencontre est de présenter à la population le projet de requalification de la RC1, ainsi que le projet de la voie verte, de répondre à ces questions et de l'informer sur les prochaines étapes. Ces deux projets, menés en collaboration avec le Canton de Vaud, notamment avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), avec Région Morges et avec toutes les Communes concernées, ont bien avancé et franchiront à court terme la phase de légalisation des plans.

La Municipalité et le service de l'urbanisme et des infrastructures vous invitent chaleureusement à participer à cette séance d'information et se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 13/05.2023

Objet: Travaux de fouille Swisscom pour la pose du réseau à fibre optique « Fiber to the Home » (FTTH)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Plusieurs habitants ont demandé des renseignements au sujet des travaux de pose du réseau à fibre optique; ils aimeraient connaître les démarches pour profiter du raccordement à ce réseau.

Le service de l'urbanisme et des infrastructures suit et vérifie les travaux de fouilles nécessaires pour le réseau lorsque ceux-ci touchent les immeubles et les terrains communaux. Il ne s'occupe pas des travaux de raccordement pour les privés.

Swisscom déploie en effet en ce moment son réseau FTTH (fibre optique jusque dans les habitations) à Saint-Prex. Cette technologie constitue l'ultime étape du déploiement du réseau fixe Swisscom, les ménages raccordés pourront bénéficier de débits allant à ce jour jusqu'à 10 Gbps.

Les travaux actuels consistent à raccorder les habitations aux chambres de quartier; ils sont réalisés par leur partenaire Axians et devraient si tout se passe bien être terminés d'ici à l'été 2023. Pour autant, les prestations de service FTTH ne pourront pas tout de suite être commercialisées, car la partie primaire du réseau (entre le central et les chambres de quartier) doit également être adaptée, des câbles supplémentaires doivent en effet être tirés.

Le calendrier de cette phase supplémentaire de travaux n'est pas encore totalement fixé. En attendant, la population de Saint-Prex continuera à bénéficier des débits actuels offerts par le réseau FTTS actif (entre 100 et 500 Mbps pour la grande majorité des ménages).

Le réseau est mis en place et géré par Swisscom. Si les habitants souhaitent des informations concernant leur raccordement ou sur le calendrier de ceux-ci, ils peuvent prendre directement contact avec M. Stéphane Blondel, Key Account Manager chez Swisscom au 058 223 01 62 ou consulter la carte d'extension du réseau de fibre optique disponible sur le site internet de Swisscom.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2022/CB – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 14/05.2023

Objet: statistiques déchets 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations sur les déchets récoltés dans la Commune pour l'année 2022.

Cette année a été marquée par un retour aux chiffres atteints depuis 2019 avec une production totale de déchets de 370 kg par habitant. En effet, depuis l'introduction de la taxe au sac, la production de déchets par habitant n'a cessé de baisser dans notre Commune jusqu'en 2021 où l'on a pu constater une hausse de 11 kg par habitant.

En 2022, nous avons observé une diminution de 8 kg par habitant pour les ordures ménagères et de 5 kg pour le verre par rapport à l'exercice précédent. Cependant, certaines fractions de déchets sont en légère augmentation: le bois, les déchets encombrants et la ferraille augmentent de 1 kg et le papier-carton de 2 kg.

Saint-Prex continue de présenter un taux de collecte des ordures ménagères supérieur à la moyenne des 95 Communes actionnaires de Valorsa. En 2022, elle a enregistré un taux de 132 kg contre une moyenne de 119 kg.

Néanmoins, la Municipalité se réjouit d'atteindre un taux de recyclage de 59.5%, résultat supérieur à la moyenne cantonale qui est de 58%. Ceci est dû aux efforts fournis par les Saint-Preyards tout au long de l'année.

Dans sa séance du 24 avril 2023, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe individuelle à Fr. 90.00 et celle des entreprises à Fr. 165.00.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2023/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72 et à M. Anthony Hennard, vice-syndic, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 15/05.2023

Objet: opération «Coup de balai»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour la 2^{ème} année consécutive l'opération «Coup de balai» a eu lieu le 24 mars dernier avec les élèves des collèges du Chauchy et de Sous-Allens 3. Ces derniers ont participé à cette opération avec enthousiasme, sous la responsabilité de leurs enseignantes et encadrés par le service de l'environnement et des espaces publics.

Ce fut à nouveau un succès! 217 enfants ont participé à cette action. Ils ont arpenté sans relâche le territoire communal à la recherche des déchets abandonnés. A leur arrivée, chacun a reçu une pomme comme récompense.

Après la pesée des sacs, il s'est avéré que les élèves avaient récolté pas moins de 58,5 kg de déchets incinérables, 18 kg de flaconnage (PET et alu) qui ont pu être valorisés, 2 pneus et 6 tubes de fer.

La Municipalité remercie ici tous les élèves et les enseignantes, ainsi que le service de l'environnement et des espaces publics pour leur participation.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2023/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 16/05.2023

Objet: Cartes journalières CFF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu une information de l'Association des Communes Suisses concernant la nouvelle pratique des cartes CFF en 2024.

Pour rappel, nous avons actuellement 5 cartes CFF 2^e classe, par jour, pour les habitants de Saint-Prex et Lussy-sur-Morges. Celles-ci sont vendues Fr. 40.00 par unité.

Les 5 abonnements coûtaient Fr. 75'000.00 par année. Les invendus représentent une perte de Fr. 10'000.00 en 2022.

Nous vous informons que nous n'aurons plus qu'une seule partir à partir du 1^{er} juillet. Nous n'aurons plus aucune carte à vendre dès le 8 novembre 2023.

En remplacement, les CFF proposent d'acquérir des billets dégriffés, disponibles directement sur leur site Internet.

Ce changement est indépendant de notre volonté.

Dès 2024, il sera possible d'acquérir des cartes journalières dégriffées; un contingent pour l'ensemble de la Suisse est défini par les CFF. Elles seront vendues uniquement aux guichets des Communes et des administrations des villes. Elles seront nominatives.

Les prix seront de Fr. 52.00 en 2^e classe et Fr. 39.00 avec un abonnement ½ tarif en 2^e classe, si la réservation est effectuée avant 10 jours. Des cartes pour la 1^{re} classe seront également disponibles.

Nous déplorons la disparition de cette prestation qui était fort appréciée de nos citoyens.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 avril 2023/IMA – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2023**

Communication n° 17/05.2023

Objet: Séance d'information à la population: projet de requalification de la RC1 et voie verte

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet de requalification de la RC1, ainsi que du projet de la voie verte, nous avons le plaisir de vous communiquer qu'une séance d'information a été planifiée. Cette séance est adressée à l'ensemble de la population des Communes de Tolochenaz, Lully et Saint-Prex. Elle se tiendra de 19h30 à 21h30, dans la salle de spectacles du Vieux-Moulin, le mercredi 14 juin prochain.

Le but de cette rencontre est de présenter à la population le projet de requalification de la RC1, ainsi que le projet de la voie verte, de répondre à ces questions et de l'informer sur les prochaines étapes. Ces deux projets, menés en collaboration avec le Canton de Vaud, notamment avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), avec Région Morges et avec toutes les Communes concernées, ont bien avancé et franchiront à court terme la phase de légalisation des plans.

La Municipalité et le service de l'urbanisme et des infrastructures vous invitent chaleureusement à participer à cette séance d'information et se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86